

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVROUX
Séance du 23 octobre 2013 – Délibération n°2013/68**

L'an deux mil treize, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Levroux, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs sessions sous la Présidence de Monsieur Alain FRIED, Maire, en session ordinaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs : Alain FRIED, Maire, Michel BRUN , 1^{er} adjoint, Laurent-Michel PINEAU, 2^{ème} adjoint, Véronique VIANO, 3^{ème} adjoint, Daniel ROGER, 4^{ème} adjoint, Jean-Louis PESSON 5^{ème} adjoint, Bruno d'ARMAILLE, Sylvie DEVERS, Serge GUILLAUME, Daniel HERVE, Philippe MERLIN, Isabelle COUSIN, Philippe ROGIER,

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme Michèle CHEVALLIER , Jean-Pierre DEVILLIERES, caroline FRIED avec pouvoir à Mr Daniel ROGER, Didier MAIS avec pouvoir à Mme Véronique VIANO, Madame Isabelle ROLLAND avec pouvoir à Mr Michel BRUN, Magali NIOT, Mr Philippe BAVOUZET avec pouvoir à Mr Jean-Louis PESSON, Mr Michel FEVRIER avec pouvoir à Mr Laurent Michel PINEAU,

SECRÉTAIRE : Madame Véronique VIANO.

Date de la convocation : 8 octobre 2013

**P.L.U. CONTRAT DE VACATION AVEC Mr BAFFERT, CONSULTANT EN URBANISME
– délibération n° 2013/68**

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux, dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme, de signer un contrat de vacation avec Monsieur BAFFERT, consultant en urbanisme.

En effet, la réalisation de ce document demande des connaissances précises en matière de droit de l'urbanisme et de bonne gestion de la procédure de l'élaboration du plan local d'urbanisme.

L'intervention de Mr BAFFERT se fera à la demande de la commune de Levroux et selon les besoins du moment. La rémunération sera attribuée selon ses interventions.

Entendu l'exposé et après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide la proposition de vacation de Mr BAFFERT,
- précise que le contrat de vacation sera signé et renouvelé annuellement pendant la durée de réalisation du plan local d'urbanisme,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de vacation pour l'accompagnement du plan local d'urbanisme.

Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 18

Le Maire,
Alain FRIED



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de son affichage.

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 28.10.2013
et de la publication le 28.10.2013

Le Maire,
Alain FRIED